Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230404-BS10_AVRIL2023-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Avril 2023

Date convocation : 20 mars 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 Avril Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**10**
Quorum :	**6**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**10**		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, ***Président,***
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, ***Vice-présidents,***

Etaient absents excusés : *Néant*

Départ en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Christian SORIEUX,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Responsable Finances-Personnel,***
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, ***Directeur SMICTOM Sud Est 35,***
M. Romain MEREL, ***Responsable Pôle Déchèterie,***
M. Olivier HASLE, ***Responsable Pôle Collecte,***

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230404-BS10_AVRIL2023-DE

BUREAU SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

DELIBERATION n°10 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIES : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Valoparc de Janzé – Avenant n°2 à intervenir

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T, ainsi que les avenants dans la limite de 15% du montant initial du marché quel que soit le type de marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le SMICTOM Sud Est 35 est accompagné depuis juillet 2021 par les Cabinets INOVADIA et FABER (marché 2021 22) afin de réaliser la mission de maitrise d'œuvre pour la Création du Valoparc de Janzé.

Vu le marché signé en date du 21/07/2021 pour un montant estimé à 76 700 €, (délibération n°9 du bureau syndical du 30 juin 2021) et l'avenant n°1 intervenu depuis ;

Compte tenu des demandes complémentaires et de l'augmentation de l'enveloppe financière, une proposition d'avenant répartie en trois étapes a été formulée par notre prestataire, à savoir :

- ✓ Intégration du bureau d'études HAY en mission de BASE (en sous-traitance - part déduite de celle de FABER) et sur les missions photovoltaïques (+ 2700 €HT) et Etude RE2020 (+2160 €HT)
- ✓ Modification de programme bâtiment Donnerie en faveur de FABER suite à différents scénarios développés (+2450 €HT)
- ✓ Augmentation du forfait de rémunération suite au coût prévisionnel de travaux remis à l'AVP (montant de travaux + 6% de taux de tolérance) (+ 3 882 € HT)

L'avenant global représente une plus-value de 11 192€ H.T, soit 14.59% du montant du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LA VALIDATION DE CET AVENANT.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter l'avenant tel que proposé,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à intervenir avec les Sociétés INOVADIA et FABER dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Valoparc de Janzé, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230404-BS11_AVRIL2023-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Avril 2023

Date convocation : 20 mars 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 Avril Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**10**
Quorum :	**6**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**10**		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, ***Président,***
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, ***Vice-présidents,***

Etaient absents excusés : *Néant*

Départ en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Christian SORIEUX,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Responsable Finances-Personnel,***
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, ***Directeur SMICTOM Sud Est 35,***
M. Romain MEREL, ***Responsable Pôle Déchèterie,***
M. Olivier HASLE, ***Responsable Pôle Collecte,***

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230404-BS11_AVRIL2023-DE

BUREAU SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

DELIBERATION n°11 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : FINANCES : Contrat général de maintenance des logiciels et portails Tradim

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Le syndicat a signé en date du 6 Avril 2016 un marché de fournitures d'outils informatiques pour la gestion de la TEOMi avec TRADIM pour une durée de sept ans. (montant du marché : 245 200 € H.T)
Le marché comprenait :

- L'acquisition d'un logiciel de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- La mise en œuvre de la solution retenue de gestion,
- La reprise et la migration des données,
- L'intégration quotidienne des données d'exploitation (levées des bacs, ouvertures des Bornesd'apports volontaire et passages en déchèterie)
- La mise en place d'un système d'accès informatisé sur les déchèteries non équipées
- L'assistance pour la durée complète du projet sur l'ensemble des étapes du projet et leurstâches associées (notamment paramétrage du logiciel)
- La formation des utilisateurs
- La maintenance du logiciel et des systèmes d'accès informatisé, l'actualisation, l'assistancetéléphonique et la prise en main à distance.

Le marché arrive à son terme le 5 Avril prochain.

Le logiciel utilisé pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (gestion du fichier usager, et gestion de la TEOMi), ainsi que les systèmes d'accès informatisés en déchèterie donnent satisfaction.

Une rencontre a eu lieu dès l'automne avec le prestataire afin d'échanger sur l'échéance à venir du contrat.

La Société TRADIM propose au syndicat de poursuivre le partenariat. Elle propose la souscription de deux nouveaux contrats pour assurer la maintenance des logiciels et des portails pour la période du 25 avril 2023 au 24 avril 2027.

Le prestataire s'engage à assurer les services de maintenance suivants :

- L'hébergement du logiciel et du portail sur internet
- L'assistance des utilisateurs du Dispositif et des gestionnaires du portail
- La télémaintenance du dispositif et du portail
- La maintenance corrective du logiciel et du portail
- La gestion des défaillances matérielles
- L'élaboration de documents personnalisés
- La maintenance évolutive et préventive du logiciel, et du portail

Les prestations de remise en état de fonctionnement d'un matériel défaillant non garanti ne sont pas intégrées au contrat. Elles donneront lieu à l'établissement d'un devis complémentaire.

Le coût de la maintenance annuelle est chiffré à 26 400 € H.T. Dans le cadre du marché actuel, le syndicat paie une maintenance annuelle d'environ 12 300 € H.Tpar an.

Le bureau syndical a pris connaissance lors de la dernière séance du projet de contrats proposés par la Société TRADIM. La Société TRADIM a été sollicitée pour proposer des contrats d'une durée plus longue : un contrat est proposé sur 4 contrats.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230404-BS11_AVRIL2023-DE

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LA VALIDATION DES CONTRATS A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE TRADIM.

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article L2122-1,

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider les contrats proposés par la Société TRADIM,**
- **D'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir avec la Société TRADIM pour la maintenance des logiciels et des portails, pour un montant estimé à 105 600 € HT, pour une durée de 4 ans, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Nombre de votants : 6
Nombre de voix pour : 6
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.

SMICTOM DU SUD-EST D'ILLE ET VILAINE
28, rue Pierre et Marie Curie ▪ 35500 VITRÉ
Tél. 02 99 74 44 47 ▪ contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr